SOUS-PREFECTURE
21 AVR. 2026
60300 SENLIS

Délibération n°16/2026

DEPARTEMENT DE L'OISE

———

ARRONDISSEMENT

SENLIS

OBJET :
Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)2025

ADOPTÉ :
Vote :

Pour : 09

Contre :0

Abstention(s) :0

A l'unanimité des membres présents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBERVAL

Séance du 14 avril 2026
L'An deux mille vingt-six le 14 avril 2026 à 18h30 heures,

Le Conseil ***MUNICIPAL*** de Roberval, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Michel SINEAU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ, Christian VAN WETTEREN, Clément BRIEST, Dominique BRIEST, Pascal ENGELS, Karine GROSSO, Fath GUELLI, Gwladys JACQUET, Déborah MARCQUE,
Etaient représentés :

Était absent excusé : Sophie RABATEAU

Secrétaire de séance : Déborah MARCQUE

M. Michel Sineau ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

2026/16 - DELIBERATION PORTANTAPPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de Roberval ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Roberval ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Délibération n°16/2026

SOUS-PREFECTURE
21 AVR. 2026
60300 SENLIS

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre Monsieur Michel SINEAU le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M Pascal ENGELS :

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		181 991.42 €	125 085.44 €		125 085.44 €	181 991.42 €
Opérations de l'exercice	192 350.52 €	237 158.13 €	29 075.22 €	136 465.30 €	221 425.74 €	373 623.43 €
Totaux	192 350.52 €	419 149.13 €	154 160.66 €	136 465.30 €	346 511.18 €	555 614.43 €
Résultat de clôture (=CA)		**226 798.61 €**	**17 695.36 €**			**209 103.55 €**

Besoin de financement **17 695.36 €** en compte 001 investissement dépenses BP 2026
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme **de 17 695.36 €** en compte 1068 investissement BP 2026 avec émission de titre de recettes.

209 103.25€ au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2026.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, 0 voix contre et 0 abstention, Monsieur Michel SINEAU le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Roberval

DONNE pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

à Roberval, le 17 avril 2026
Le Maire Michel SINEAU

- **Transmis au représentant de l'Etat le : …**
- **Publié le : …**
- **Acte signé le**



Collectivité (code budget)

ROBERVAL 541

DELIBERATION

DU **vendredi 04 avril 2025**

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE : 2025

AFFECTATION RESULTAT EN

2026

Nombre de membres en exercice	11	
Nombre de membres présents	10	
Nombre de suffrages exprimés	10	
Votes	Contre	Pour

Date de la convocation **mardi 07 avril 2026**

Séance du **14 avril** à **18** heures **15**

SOUS-PREFECTURE
21 AVR. 2026
60300 SENLIS

Le mardi 14 avril **2026** réuni sous la présidence de **M Michel SINEAU** délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2025** dressé par **M Michel SINEAU** après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		181 991.42 €	125 085.44 €		125 085.44 €	181 991.42 €
Opérations de l'exercice	192 350.52 €	235 113.01 €	29 075.22 €	136 465.30 €	221 425.74 €	371 578.31 €
Totaux	192 350.52 €	417 104.43 €	154 160.66 €	136 465.30 €	346 511.18 €	553 569.73 €
Résultat de clôture (=CA)		**224 753.91 €**	**17 695.36 €**			**207 058.55 €**

(1) déficit ou excédent cumulé 2024 moins 1068/2025

Besoin de financement	**17 695.36 €**	**au compte 001 investissement dépenses BP 2026**
Excédent de financement		**au compte 001 investissement recettes BP 2026**
Restes à réaliser		Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/24 et BP/25
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	**17 695.36 €**	
Excédent total de financement		

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

17 695.36 € **au compte 1068 Investissement BP 2026 avec émission titre de recette.**

207 058.55 € **au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2026**

3°Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4°Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations MM **Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ, Christian VAN WETTEREN, Karine GROSSO, Fath GUELLI, Déborah MARCQUE, Pascal ENGELS, Gwladys JACQUET, Dominique BRIEST, S**

.....

Pour expédition conforme, Le Président,

Le Maire

Michel SINEAU